

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2427

présenté par
Mme Dubost, rapporteure thématique

ARTICLE 73

I. – À l’alinéa 11, supprimer la référence :

« L. 227-1 »

II. – Au même alinéa, substituer à la référence :

« L. 228-6 »,

la référence :

« L. 228-3-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction de deux erreurs matérielles.